

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evry, le 2 décembre 2021

Papilles d'Or 2022 : les restaurants seront labellisés le 6 décembre à la CCI Essonne !



Après avoir récompensé les commerçants et artisans alimentaires au mois d'octobre dernier, le challenge des Papilles d'Or organisé par la CCI et la CMA Essonne distinguera les restaurants ce lundi 6 décembre à 17h dans les locaux de la CCI à Evry-Courcouronnes.

Particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique depuis deux ans, les restaurants essonniers ont démontré une grande capacité de rebond et de résilience.

Dans ce contexte, la CCI et la CMA Essonne souhaitent à travers l'opération Papilles d'Or, les soutenir et les valoriser à travers une cérémonie dédiée.

Au total, ce sont 50 établissements qui recevront de une à quatre Papilles d'Or ! Une sélection des meilleures adresses du département composée à la fois d'établissements déjà récompensés mais aussi de nouveaux lauréats qui font une entrée fracassante, faisant ainsi souffler un vent de fraîcheur sur cette édition 2022.

Les catégories mises à l'honneur :

Cuisine familiale / Brasserie
Restauration traditionnelle
Restauration Gastronomique

Cuisine du Monde
Crêperie
Bons plans gourmands

Les récompenses

Comme chaque année, l'ensemble des labellisés seront référencés sur le site lespapillesdor.fr, ainsi que dans le guide Papilles d'Or 2022 diffusé dans tout le département.

Les lauréats bénéficieront également des partenariats noués avec la prestigieuse école Ferrandi, la FDME et Essonne Tourisme. A la clé de nombreux cadeaux : stages de formation, visibilité sur le web, etc.

Toutes les informations et les conseils culinaires des commerçants seront accessibles après la cérémonie sur le site internet : www.lespapillesdor.fr